

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 17 octobre 2023

Nombre :

- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 7
- de votants : 7

Date de convocation :

11/10/2023

Date d'affichage :

25/10/2023

N° de délibération :

015-2023

L'an deux mil vingt trois, le dix sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Gérôme FASSET, Maire.

Présents : Gérôme FASSET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET, Nicolas VUILLEMENOT

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Martial MATZ

Objet : *Tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} novembre 2023 pour toutes réservations à compter de cette date*

Compte tenu de la facturation du ramassage des ordures ménagères, le Conseil Municipal décide de pratiquer les tarifs suivants pour la location de la salle, à savoir :

Habitants de la commune

Location de la salle le week-end avec la vaisselle 60 €

Personnes de l'extérieur

Location de la salle le week-end (2 jours) avec la vaisselle 200 €

Location à la journée (hors jours fériés, hors week-end du vendredi au dimanche)
50 €/jour

Consommation électrique : 0.30 € kW

Association « Sans Souci » : 6 week-ends par an gratuits

Association Les Cavalous : **50 €** la semaine du lundi 10h au vendredi 16h.

La Commune se réserve

- 1 week-end en Novembre pour le Téléthon
- un week-end en Décembre pour la fête de Noël du village.

Une attestation d'assurance est à fournir.

Une caution sera demandée à la remise des clés

- Pour les habitants du village : 200 €
- Pour les extérieurs : week-end et semaine : 500 €

Ces montants ne s'appliquent pas aux associations communales dont le montant forfaitaire est fixé à 30 €.

A ces montants s'ajouteraient, pour ceux qui ne rendraient pas les locaux dans un état de propreté correcte, ou pour ceux qui ne désirent pas effectuer de nettoyage, les frais de nettoyage et de récurage.

TARIFS DE REMPLACEMENT DU MATERIEL CASSE

- verre	1.50 €
- assiette	3.00 €
- couvert	1.50 €
- pot à eau	1.50 €
- bol	1.50 €
- tasse	1.50 €
- chaise	15.00 €
- table	150.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/La secrétaire
Martial MATZ

Le Maire,
Gérome FASSENET

